

Le Guilvinec

vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

PRESENTS : Monsieur TANNEAU Jean Luc, Madame GADONNAY Stéphanie, Monsieur LE BALCH Daniel, Madame BODERE Albane, Monsieur BRUNOT Pierre, Madame LE GALL Gaëlle, Monsieur DANIEL René-Claude, Monsieur KERRIOU Christian, Madame GLEHEN Danièle, Madame VOLANT Laure, Monsieur MARECHAL Dominique, Monsieur BIET Thomas, Madame LE GOFF Françoise, Monsieur PALUD Bernard, Madame RANZONI Michèle, Monsieur LE CLEACH Henri, Madame LAURENT Jocelyne, Monsieur LE BELLEC Etienne.

PRESENTS PAR PROCURATION : Madame AUBREE-LIJOUR Marie-Claude donne pouvoir à Monsieur TANNEAU Jean Luc, Madame BARBET Sylvie donne pouvoir à Monsieur LE BALCH Daniel, Monsieur PERON Roger donne pouvoir à Monsieur Dominique Maréchal, Monsieur COUANT Guillaume donne pouvoir à Madame LAURENT Jocelyne

ABSENT : Monsieur GUEGUEN Johan

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BODERE ALBANE

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

<u>N° acte</u> : Del2018-040	<u>Nomenclature</u> : 9.46 Vœux et motions
<u>Objet</u> : Motion concernant le déploiement des compteurs communicants « Linky »	

Depuis plusieurs années, l'Union européenne a engagé une réflexion sur les réseaux électriques intelligents. L'idée de compteurs dits « intelligents » a peu à peu émergé en vue de permettre aux ménages de réduire leurs dépenses énergétiques. Dans ce contexte, la directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 du Parlement européen concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité a incité les Etats membres à la mise en place de ces compteurs. D'ici 2021, 35 millions de compteurs Linky et 700 000 concentrateurs devraient être installés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 029-212900724-20180627-DEL2018_040-DE

DECIDE

- **d'interpeller** les pouvoirs publics et plus particulièrement les services de l'Etat, le syndicat départemental d'énergie du Finistère, l'AMF, de sorte que le déploiement des compteurs communicants Linky soit assorti de garanties accrues ou qu'il soit suspendu le temps d'apporter des réponses pratiques, techniques, opérationnelles aux consommateurs,
- **de laisser libre choix** aux habitants de la commune du Guilvinec de faire installer les compteurs communicants Linky comme d'en refuser l'installation, sans qu'il soit permis de leur en faire grief.

VOTE	
Suffrages exprimés	22
Pour	19
Contre	0
Abstention (M. Pierre Brunot, M. Dominique Maréchal, Mme Laure Volant)	3

Fait au Guilvinec, le

27 juin 2018

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

*Cet extrait de délibération sera affiché en
mairie pendant un mois (application de
l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le
site internet de la commune à l'adresse
Web suivante: www.leguilvinec.com*

